

GOUR MEDICAL
Société anonyme au capital de 282.832,83 euros
Siège social : 5, rue de Castiglione – 75001 Paris
833 663 172 R.C.S Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin de vous informer de la marche des affaires de votre société Gour Medical (ci-après la « **Société** ») au cours de son dernier exercice social, à savoir celui allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, de vous présenter les comptes et les résultats dudit exercice ainsi que de les soumettre à votre approbation.

Les rapports du commissaire aux comptes, du conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société a poursuivi son activité de développement pour préparer la mise sur le marché de la première gamme de produits à base d'extraits de cannabinoïdes, extraits de chanvre industriel pour usage animal.

L'essentiel de nos investissements se sont portés sur le marketing et la mise en place d'une équipe opérationnelle.

La société a fait appel à des experts afin de promouvoir les objectifs 2018-2019.

A ce stade, la société ne dispose pas de revenus mais que des frais de structure financés par des augmentations de capital et des apports en compte courant du Président.

Compte tenu de l'absence de revenus, la Société réalise un résultat d'exploitation qui demeure négatif.

2. RESULTAT DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le résultat d'exploitation sur l'exercice 2018 s'élève à – 130.853 euros contre - 211.011 euros au cours de l'exercice 2017.

Le résultat financier passe de – 24.001 euros au 31 décembre 2017, à -15.629 euros au 31 décembre 2018.

Le résultat exceptionnel sur l'exercice 2018 est nul tout comme en 2017.

L'exercice écoulé se solde par une perte de -146.482,32 euros. Ce solde était déficitaire – 235.012 euros en 2017.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 fait apparaître une perte de 146.482,32 euros.

En conséquence, nous vous proposons d'affecter la perte de 146.482,32 euros au poste « report à nouveau » en totalité.

Le poste « report à nouveau », après affectation du résultat de l'exercice 2018, serait débiteur à hauteur de 1.167.195,07 euros.

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La politique de réglementation des produits pour usage animale à base de cannabidiol (CBD) avec une teneur en THC en dessous de 0.2% est encore mal définie au niveau Européen et au niveau national. En effet, chaque pays de l'UE définit sa propre politique d'enregistrement.

La société s'oriente vers une mise sur le marché dans des pays plus avancés en termes de politique d'enregistrement de produits à base de cannabidiol (CBD) comme par exemple l'Allemagne et la Hollande.

Cette stratégie commerciale a pour but de permettre à la société un développement rapide sur ce domaine très innovant et porteur.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Gour Medical planifie de commercialiser sa première gamme de produits à base de CBD courant 2019 dans certains pays Européens.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

- Enregistrement de la marque WEEDLEY dans l'union Européenne
- Fabrication de la première gamme de produits à usage animale

7. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

- Planification d'études cliniques
- Recherche de dosage optimal
- Recherche au niveau la matière première
- Recherche au niveau des systèmes de délivrances

La société a fait appel à des experts afin d'avancer les activités en matière de R&D

8. ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

NEANT

9. MONTANT DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET ABATTEMENT CORRESPONDANT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas procédé à la distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

10. MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET AUX METHODES D'EVALUATION

NEANT

11. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2018 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

FOURNISSEURS							CLIENTS						
Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :							Article D. 441 I, 2° du Code de commerce :						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échu		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échu	
(A) Tranches de retard de paiement							(A) Tranches de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	6	1	0	2	18	9	Nombres de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées (HT)	19,625.42	2,500.00	-	25,458.17	47,583.59	11,552.77	Montant total des factures concernées (HT)	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	14.85%	1.89%	0.00%	19.27%	36.01%	8.74%	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées							(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0						Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (TTC)	0						Montant total des factures exclues (TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.441-3 du Code de commerce)							(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.441-3 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal : 30 jours						Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal : 30 jours					

12. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, la Société ne détenait pas de participation.

13. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

NEANT

14. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

A la clôture de l'exercice 2018, le capital social ne comprenait pas d'actions de salariés faisant l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'avaient pas la libre disposition, au sens des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

15. MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS VISES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

16. RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport du conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise.

Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

16.1. LISTE DES MANDATS

Au 31 décembre 2018, la Société, sous la forme de société par actions, était dirigée par :

1. **Serge Goldner**, Président Directeur General, 54 ans

Autres mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES
PDG	Gour Medical SA (Suisse)	Juillet 2014

2. **Christian Grandjean**, membre du conseil d'administration, 61 ans

Autres mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT
-----------	----------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES
Membre du conseil d'administration	Gour Medical SA (Suisse)	Juillet 2014

3. **Loïc Maurel**, membre du conseil d'administration, 64 ans

Autres mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT
-----------	----------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES
Président	Lisco Health	07/11/2017

16.2. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 16 février 2018.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (1 ^{ère} résolution de l'AGE du 16 février 2018)	230.000 €	26 avril 2020	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (2 ^e résolution de l'AGE du 16 février 2018)	230.000 € ⁽¹⁾	26 avril 2020	Non utilisée	Moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission avec une décote éventuelle maximum de 30%
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (3 ^e résolution de l'AGE du 16 février 2018)	230.000 € ⁽¹⁾ Ou 20% du capital dans	26 avril 2020	113.046 actions émises par décision du directeur général du 8 février 2019 (agissant sur délégation du conseil du 30 janvier 2019)	Moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission avec une décote éventuelle maximum de 30%

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
4. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (4 ^e résolution de l'AGE du 16 février 2018)	15 % du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	26 avril 2020	113.046 actions émises par décision du directeur général du 8 février 2019 (agissant sur délégation du conseil du 30 janvier 2019)	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1, 2 et 3 ci-dessus selon le cas
5. Emission d'actions par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (5 ^e résolution de l'AGE du 16 février 2018)	230.000 € ⁽¹⁾	26 avril 2020	Non utilisée	néant
6. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (6 ^e résolution de l'AGE du 16 février 2018)	150.000 actions	16 avril 2021	Non utilisée	Gratuite

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public.

16.3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

16.3.1. Conventions réglementées

Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018 (Article L. 227-10 du Code de commerce)

Une convention a été conclue avec la société LiSCo-Health (M.Loic Maurel, membre du conseil d'administration à partir de Juillet 2018).

La convention correspond à réaliser des prestations de consultants dans les domaines suivants :

- Le Développement d'une équipe ayant pour mission de développer une plateforme marketing, un brand name, un packaging pour les futurs produits
- La commercialisation de la gamme de produits.
- Les aspects administratifs Français

Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2018 (Article L. 225-38 du Code de commerce)

NEANT

Conventions réglementées anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2018 (Article L. 227-38 du Code de commerce)

NEANT

Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers

NEANT

16.3.2. Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

NEANT

17. TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des deux derniers exercices, la Société n'étant soumise auxdites dispositions uniquement depuis l'exercice 2018.

18. OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE L'ENTREPRISE

NEANT

19. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

NEANT

Fait à Paris, le 29 avril 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Goldner', is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

Serge Goldner, Président

ANNEXE 1**TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	2017	2018
Capital social	262 001	262 001
Nombre d'actions émises	2 868 124	2 868 124
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		
Nombre maximal d'actions futures à créer :		
- par conversion d'obligations		
- par exercice de droits de souscription	160 000	
Chiffre d'affaires hors taxes		
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-235 012	-146 482
Impôts sur les bénéfices		
Participation des salariés due au titre de l'exercice		
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-235 012	-146 482
Résultat distribué au titre de l'exercice	-235 012	-146 482
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	-0,08	-0,05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0,08	-0,05
Dividende attribué à chaque action		
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		
Montant de la masse salariale de l'exercice		
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		